

ARRETE DU MAIRE
ST178RP2022

Objet : Numérotation rue de la Giraudière
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur la rue des Vents du sud

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
BE 352	Rue de la Giraudière	21
BE 352	Rue de la Giraudière	21 bis

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 12 mai 2022
Serge BERARD
Maire,

Conseiller Délégué
Erwan LE SAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012